

10 Faits divers & Justice

Accident de la circulation au PK 13

Paul Sangoyi dans un état critique

Styve Claudel ONDO MINKO

Libreville/Gabon

PAUL Sangoyi, Gabonais de 38 ans, a été violemment percuté par un véhicule, le samedi 28 novembre dernier, vers 6 heures, à hauteur du PK 13. Gravement blessé, l'infortuné a été conduit à l'hôpital d'instructions des armées Omar Bongo Ondimba de Melen, où il se trouve actuellement dans le coma.

Peu avant la collision, la victime, un lève-tôt, comme à son habitude, quitte son do-

micile du PK 13, dans le but de se rendre à son lieu de travail. Pour emprunter un transporteur suburbain, il doit au préalable traverser la double voie. Un exercice qu'il réalise sur la première partie de la chaussée. Mais au moment où il s'apprête à franchir la seconde voie, Paul Sangoyi est brusquement fauché par un véhicule roulant à une vitesse démentielle.

Sans demander son reste, l'automobiliste met plutôt toute la gomme. Poussant son cynisme, il franchit le poste de contrôle de la gendarmerie de Melen, sans



Photo : SCOM

La voie du PK 13, où la victime a été fauchée.

faire état de la situation. Mais ce que le conducteur ne sait pas, c'est que des témoins ont vécu toute la scène. Particulièrement une

dame, qui a minutieusement relevé le numéro de la plaque d'immatriculation lors du petit arrêt marqué juste après l'impact. « Je n'ai

pas fait attention à la marque du véhicule, mais j'ai eu le réflexe de noter sa plaque minéralogique. C'est bien BT-692-AA », a indiqué cette dernière aux urgences de l'hôpital d'instructions des armées, où la victime a été promptement admise. De source hospitalière, le pronostic vital de Paul Sangoyi serait sérieusement engagé. D'autant que la perte de conscience et de sensibilité occasionnée par le choc a incité les urgentistes à l'intuber. Donc, à le placer sous assistance respiratoire. Entre-temps, les différentes unités de la police et de la

gendarmerie disposent d'un indice capital permettant de retrouver le conducteur en fuite. A charge pour les fins limiers de faire leur travail, de sorte que ce dernier réponde de cet acte grave devant la justice. Pour cela, les services du ministère des Transports constituent une source fiable de recherche, car il suffira de fouiner dans les registres pour faire la corrélation entre le numéro d'immatriculation relevé par les témoins et le propriétaire de la voiture.

Affaire à suivre.

Escroquerie

Fin de l'aventure pour Peter Ezeu

AEE

Libreville/Gabon

Ce Nigérian de 32 ans, vivant de surcroît en situation irrégulière au Gabon depuis 7 ans, s'est fait prendre mardi dernier dans l'enceinte de la mairie de Libreville, par les éléments de la Brigade anti-criminalité (Bac) de la préfecture de police. Il lui est reproché d'avoir escroqué trois Burkinabés, à qui il a fait croire qu'une petite quantité de sa farine versée dans l'eau suffirait à réaliser une pêche miraculeuse.

PETER Ezeu ne s'en est pas

sorti cette fois-ci. Ce présumé escroc, après avoir roulé deux individus, a été arrêté mardi dernier en début d'après-midi, par les éléments de la Brigade anti-criminalité (Bac), dans l'enceinte de la mairie de Libreville, où il a donné rendez-vous à un « pigeon qu'il voulait déposséder de sa dernière plume ».

Ses cibles favorites, selon un enquêteur, les ressortissants burkinabés, qu'il dit lui-même « être des proies faciles ». Son plan consiste, avec l'aide d'un complice, actuellement en fuite, à faire croire que la farine qu'il possède, mélangée à d'autres produits dont il maîtrise seule la composition, constitue une recette miraculeuse

pour procurer du poisson à foison aux pêcheurs. Il suffit pour cela de jeter la potion à l'eau !

C'est ainsi qu'après avoir grugé une somme de 2 millions de francs à deux Burkinabés, à qui il a vendu le fameux produit-miracle en septembre dernier, à Owendo, avant de prendre la fuite, il se retrouve du côté de l'ancienne gare-routière de Libreville, où il tombe sur B.N, un autre Burkinabé de 24 ans, habitant Okala et pêcheur occasionnel. Il lui vante les mérites de sa poudre qu'il dit valoir une somme de 2 millions francs. La tentation est si forte que le malheureux burkinabé, excité à l'idée de rentabiliser son investissement sans



Photo : AEE

Peter Ezeu, visiblement sans regret.

gros effort, se laisse séduire. Il aboule une première tranche de 500.000 francs, qu'il remet à Ezeu. Rendez-vous est pris le lendemain, à l'ambassade de Chine, pour récupérer le produit. Sur les lieux de l'échange, le Nigérian met à contribution son complice, qu'il appelle au téléphone. Ce dernier, imitant la voix d'un Chinois, dit à B.N que le produit se trouve dans un laboratoire situé dans l'enceinte du lycée Nelson Mandela, qu'il va falloir le débarrasser de ses impuretés, et que pour cela, il faut 1.500.000 francs. B.N se plie en quatre pour tenter de réunir la somme demandée.

Dans sa recherche de fonds, il réussit tout de même à ob-

tenir un million de francs qu'il remet à Ezeu. Ce sera, hélas, la dernière fois que le Burkinabé reverra le Nigérian. Entre-temps, pendant une semaine, B.N. est promené dans tous les sens par Ezeu. N'en pouvant plus, il décide alors de se confier à un de ses compatriote à qui il conte sa mésaventure. Ce dernier lui conseille aussitôt de se rendre à la police, où le plan de la capture du vendeur de poudre miraculeuse est mis en place pour le coincer.

Et c'est à la mairie centrale de Libreville, lieu du rendez-vous où il pensait récupérer les 500 000 francs restants que l'escroc présumé est cueilli, telle une mangue mûre, par les flics.

Brèves

Les quatre braqueurs de Saint-Thomas écroués



Photo : SCOM

DE jeunes compatriotes, Ulrich Pango Moukala, alias K. S., Touré Mbinah Fodé alias Zagalo, Warren Ayang Obame, alias Lacrea, tous trois âgés de 16 ans, et Frédéric Engone Mibimou alias Latcham, 19 ans, ont été neutralisés, le vendredi 20 novembre dernier, par les gendarmes de la brigade territoriale de Ntoun. Ils s'en seraient pris au nommé Christ-Olsen Ndoukou Mouele, vers 23 heures, dans la zone de Saint-Thomas, en le délestant de son téléphone portable et d'une somme de 70 000 francs. Pour dépouiller leur victime, ils auraient fait usage des armes blanches. Déférés devant le parquet de Libreville, le mardi 24 novembre dernier, les quatre présumés délinquants ont été admis à la prison centrale de Gros-Bouquet.

L'agresseur du carrefour Cimenterie de Ntoun confondu



Photo : SCOM

VINEL Koka, Gabonais de 19 ans, élève au lycée technique de Ntoun, a été interpellé, le 24 novembre dernier, par les gendarmes de la brigade territoriale de cette localité. Il lui est reproché d'avoir pris fait et cause pour son frère Mael, au cours d'une rixe opposant ce dernier à un autre homme, au carrefour Cimenterie. En effet, il se serait muni d'une pierre pour assommer l'adversaire de Mael,

celui de la victime chez un revendeur de viande braisée. Les deux jeunes gens lui collent aussitôt un motif, en prétextant qu'il les a traités de gourmands. Aussi, une violente bagarre éclate-t-elle entre Mael et l'inconnu. La première tentative de Vinel pour séparer les antagonistes échoue, car il se retrouve au sol, blessé. « En me relevant, j'ai pris une pierre pour assommer l'adversaire de mon frangin », avoue Koka. Déféré devant le parquet, le ven-

Rassemblees par SCOM

Du 16 novembre au 31 décembre 2015

VIVEZ LA MAGIE DES FÊTES

Split ICESTREAM 9000 BTU à partir de **167 000 F.cfa** au lieu de **197 000 F.cfa**

Promotion valable sur toute la gamme Icestream

sogafic services

BP 2136 LIBREVILLE - Tél. : (+241) 06 22 73 04 / 07 06 26 06 - Fax : +33 1 73 76 95 27
POG : Tél. : 07 14 01 50 - Fax : 01 55 09 53 - sogafic.services@groupesogafic.com
www.sogafic.com

Nous contribuons à l'avenir